

[Text]

Senator MacDonald (Halifax): We are talking reality.

Mr. Alboim: We are talking reality. The way you circumvent that situation is by providing reasonable and controlled access. If you are not going to provide that then you will be in a jackpot situation.

Further, I am not sure that I would argue that we do not have a duty to try to accomplish that in one way or another. I would like to think about that. You are saying that there would be no witness to that reality. I know this is an odious comparison but let me make it: When they sealed off Tienanmen Square and they burned 4,000 bodies and not a single person bore witness to that, the Chinese people were convinced within a matter of seven days that it never happened. That is not a Canadian example, but there has to be, particularly in a democracy, some way that someone other than the authorities charged with law enforcement and with an exclusive use of power and with military strength, particularly in our democracy, can monitor the situation. I would suggest that two reporters with a camera may be sufficient, but I believe that has to be done.

Senator MacDonald (Halifax): It was suggested, after this business with barriers, that communication of some kind would be set up. Of course, there would be some guidelines. Telephone contact or other direct contact with hostages and/or terrorist hostage takers would only be undertaken if, in the judgment of the director of the information program, such activity would not interfere with the authorities' communications or further prejudice the safety of hostages. In the absence of the director, the judgment is to be made by the media vice president or, in his absence, executive vice president.

The first thing the police had to do was cut those lines. Do you agree with that?

Mr. Alboim: I am not sure why it is up to me to decide what is appropriate police procedure. Do I agree with that as a person or do I agree with that as a representative of the CBC?

Senator MacDonald (Halifax): Do you think it is a nasty thing for the police to cut telephone lines?

Mr. Alboim: No, I do not think it is a nasty thing but let me tell you why that protocol was drawn up. It was drawn up as a direct result of the Turkish embassy incident. The reason it was drawn up is because the police were not on the spot. The CBC received a phone call from the hostage takers saying that they were holding hostages. The CBC felt it had a responsibility to verify that information so it called. It got involved in a conversation with the hostage taker. In review, it was felt that the conversation went on too long, that it was broadcast inappropriately, and that more care should have been taken. However, the CBC says that we have a journalistic right to verify information.

Are you saying that once the police are on site we will be called in, or will we be precluded from doing that? We have to check with media vice presidents and we are told that that will

[Traduction]

Le sénateur MacDonald (Halifax): Nous parlons de choses réelles.

M. Alboim: Nous parlons de choses réelles. Pour contourner l'emplacement, il faut avoir un accès raisonnable et limité. Dans le cas contraire, vous n'avez qu'à vous en remettre à la chance.

Je dirais en outre que je ne suis pas sûr que notre devoir n'exige pas que l'on accomplisse cela d'une façon ou d'une autre. Il me faudrait y réfléchir. Vous dites que personne ne pourrait constater cette réalité. Je sais que ma comparaison est affreuse, mais je vais tout de même la faire: lorsqu'ils ont condamné la place Tienanmen et qu'ils ont brûlé 4 000 corps sans que personne puisse constater la chose, on a pu convaincre le peuple chinois en sept jours que cela ne s'était jamais produit. Ce n'est pas un exemple pris au Canada, mais il faut qu'il y ait, surtout dans une démocratie, quelqu'un d'autre que les autorités chargées de l'application de la loi qui peuvent user de façon exclusive du pouvoir et disposer de la force militaire, qui puisse vérifier la situation, surtout dans une démocratie. Il me semble que deux reporters avec une caméra suffiraient, mais il faut que cela se fasse.

Le sénateur MacDonald (Halifax): On a proposé, après l'affaire des barrières, d'établir des communications d'une manière ou d'une autre. Il devrait bien sûr y avoir des directives. On entrerait en contact téléphonique ou autre avec les otages et/ou les auteurs de la prise d'otages seulement si, de l'avis du directeur de l'information, cela ne gênait pas les communications des autorités ou si cela ne compromettrait pas davantage la sécurité des otages. En l'absence du directeur, c'est le vice-président de la Société ou en son absence, le vice-président exécutif, qui décide.

La première chose que la police avait à faire, c'était de couper ces lignes. Êtes-vous d'accord avec cela?

M. Alboim: Je ne vois pas vraiment pourquoi il me reviendrait de décider si telle ou telle chose constitue une méthode policière acceptable. Suis-je d'accord à titre personnel ou en tant que représentant de CBC?

Le sénateur MacDonald (Halifax): Pensez-vous qu'il soit mal de la part de la police de couper des lignes de téléphone?

M. Alboim: Non, je ne le pense pas mais j'aimerais vous dire pourquoi nous avons rédigé ce protocole. Il est la conséquence directe de l'incident de l'ambassade de Turquie. Il a été rédigé parce que la police ne se trouvait pas sur les lieux. CBC a reçu un appel téléphonique de l'un des auteurs de la prise d'otages l'informant de la chose. CBC a estimé qu'il était de sa responsabilité de vérifier ces renseignements et a donc appelé. C'est ainsi que la Société s'est trouvée mêlée à une conversation avec l'auteur de la prise d'otages. Après coup, il semble que la conversation ait duré trop longtemps, que la diffusion ait été inopportune et que l'on aurait dû être plus prudent. Or, CBC dit que nous avons le droit en tant que journalistes de vérifier les informations.

Voulez-vous dire qu'une fois sur place, la police nous demandera de venir ou qu'elle nous empêchera de le faire? Nous devons vérifier auprès des vice-présidents de la Société et